

# ACTION URGENTE

## SOUDAN. UNE DIRIGEANTE DE L'OPPOSITION DÉTENUE SANS INCULPATION

**Mariam al Sadiq al Mahdi, dirigeante adjointe de l'Oumma (Parti de l'indépendance), a été arrêtée le 11 août à l'aéroport de Khartoum. Elle est actuellement détenue sans inculpation dans un lieu inconnu.**

**Mariam al Sadiq al Mahdi** a été arrêtée le 11 août à l'aéroport de Khartoum alors qu'elle revenait de Paris. Elle avait assisté à une réunion entre l'Oumma et le Front révolutionnaire du Soudan, coalition de groupes armés d'opposition, qui a abouti à un accord entre les deux parties. Sa famille a appris son arrestation lorsqu'elle est allée l'accueillir à l'aéroport car elle ne l'y a pas trouvée. Mariam al Sadiq al Mahdi a appelé son mari pour l'informer que le Service national de la sûreté et du renseignement l'avait arrêtée à sa descente de l'avion et qu'elle se trouvait en détention.

Le Service national de la sûreté et du renseignement n'a pas indiqué à la famille de Mariam al Sadiq al Mahdi les charges pensant sur cette dernière. Il n'a pas non plus révélé dans quel centre de détention de Khartoum elle se trouvait. Le mari de Mariam al Sadiq al Mahdi se rend au quartier général du Service national de la sûreté et du renseignement presque tous les jours afin de demander où elle se trouve et de solliciter une visite, pour l'instant sans succès. Le 13 août, le Service national de la sûreté et du renseignement a accepté d'envoyer à Mariam al Sadiq al Mahdi du thé, du café et de la nourriture apportés par sa famille. Au quartier général, des agents ont expliqué aux proches de Mariam al Sadiq al Mahdi que ces provisions ne lui parviendraient pas en totalité.

Mariam al Sadiq al Mahdi est la fille de Sadiq al Mahdi, dirigeant de l'Oumma. Le 17 mai, cet homme a été arrêté et inculpé d'atteinte à la Constitution après avoir dénoncé publiquement les violations des droits humains commises contre des civils du Darfour par les Forces d'appui rapide, milice à la solde du régime. Il a été remis en liberté après un mois de détention. Un autre dirigeant de l'opposition, Ibrahim El Sheikh, a été arrêté le 8 juin et se trouve toujours derrière les barreaux. Les autorités soudanaises doivent non seulement libérer Mariam al Sadiq al Mahdi mais aussi cesser de harceler les membres de l'opposition.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à inculper Mariam al Sadiq al Mahdi d'une infraction dûment reconnue par la loi ou à la libérer immédiatement et sans condition ;
- demandez-leur de révéler où elle se trouve actuellement et de permettre à sa famille et à un avocat de lui rendre visite ;
- priez-les instamment de mettre fin aux détentions arbitraires et aux autres formes de harcèlement visant des membres de l'opposition qui ne font qu'exercer pacifiquement leurs droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 OCTOBRE 2014 À :**

Président de la République

HE Omar Hassan Ahmad al-Bashir  
Office of the President  
People's Palace  
PO Box 281  
Khartoum, Soudan

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Président,**

Ministre de la Justice

Mohamed Bushara Dousa  
Ministry of Justice  
PO Box 302AI Al Nil Avenue  
Khartoum, Soudan Courriel :  
[moj@moj.gov.sd](mailto:moj@moj.gov.sd) (merci de vous montrer  
persévérant)

**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,  
Copies à :**

Ministre de l'Intérieur

Ibrahim Mahmoud Hamed  
Ministry of Interior  
PO Box 873  
Khartoum, Soudan

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays (adresse/s à compléter) :**  
nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## SOUDAN. UNE DIRIGEANTE DE L'OPPOSITION DÉTENUE SANS INCULPATION

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

En janvier 2014, le président Omar el Béchir a annoncé des mesures visant à ramener la paix au Soudan et à protéger les droits constitutionnels au moyen d'un « dialogue national » ouvert à toutes les parties en présence, y compris aux mouvements armés. Cependant, de nombreux partis de l'opposition ne sont pas favorables à ce dialogue. Mariam al Sadiq al Mahdi a déclaré qu'un tel dialogue serait impossible compte tenu des restrictions pesant actuellement sur l'opposition politique et la liberté d'expression au Soudan. Des élections générales doivent avoir lieu dans le pays en avril 2015.

La réunion entre l'*Oumma* et le Front révolutionnaire du Soudan a abouti à la Déclaration de Paris, document conjoint appelant à des réformes de grande envergure au Soudan. Les deux parties ont déclaré qu'elles boycotteraient toutes les élections générales à venir tant qu'un gouvernement de transition ne serait pas mis en place afin de « concrétiser les libertés publiques » et de mettre fin aux conflits en cours dans les États du Darfour, du Nil Bleu et du Kordofan du Sud. Le parti du Congrès national, actuellement au pouvoir, refuse de reconnaître la Déclaration de Paris.

Ibrahim El Sheikh, membre dirigeant du parti du Congrès soudanais, est détenu depuis le 8 juin. Il a été arrêté à Nouhoud (Kordofan de l'Ouest) à la suite d'un rassemblement public au cours duquel il avait dénoncé les attaques menées contre des civils dans les États du Darfour et du Kordofan du Sud par les Forces d'appui rapide, milice à la solde du régime (au sujet d'Ibrahim El Sheikh, voir l'AU 206/14, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR54/018/2014/fr>).

Nom : Mariam al Sadiq al Mahdi  
Femme

AU 211/14, AFR 54/019/2014, 22 août 2014